

Un arrêté anti-pesticides ouvre un nouveau débat juridique

L'arrêté pris par un maire d'une bourgade de Loire-Atlantique pourrait être validé par le Conseil d'État.

Alors que le Conseil d'État dénie aux maires la possibilité de réglementer l'utilisation des pesticides, l'édile d'une petite commune de Loire-Atlantique a signé un arrêté d'un nouveau genre, invoquant le dépôt de déchets illégal. Son idée a été reprise par une douzaine de communes. « **Tout rejet de produits phytopharmaceutiques hors de la propriété à laquelle ils sont destinés constitue un dépôt de déchets et est interdit.** »

Signé le 11 janvier 2021 par le maire de La Montagne, commune de 6 300 habitants située à l'ouest de Nantes, cet arrêté municipal réglementant les dépôts sauvages de déchets et ordures suscite un vif intérêt des spécialistes de l'environnement. Car contrairement aux précédents arrêtés anti-pesticides pris par plusieurs maires dans le sillage de celui de Langouët (Ille-et-Vilaine), en mai 2019, il pourrait, selon ses promoteurs, être validé par le Conseil d'État et donc permettre aux élus de limiter drastiquement l'usage des produits phytopharmaceutiques sur leur commune.

Selon le collectif des maires anti-pesticides, une douzaine de municipalités a déjà pris un arrêté similaire, notamment en Île-de-France et à Grenoble. Mais la préfecture de Loire-Atlantique, elle, souhaite suspendre cet arrêté, au nom du respect des libertés. Le dossier sera examiné sur le fond d'ici quelques mois.

« **Quand on utilise un produit phytopharmaceutique, on doit en maîtriser l'usage** », argumente Fabien Gracia, maire de La Montagne, enseignant de 42 ans élu en juin 2020 sur une liste citoyenne et écologiste. « *Cela veut dire que je n'en mets pas chez mon voisin ni dans l'espace public.* » Et de prendre un exemple très concret : « *Si je peins mon portail avec un pistolet à peinture et que j'en mets plein chez mon voisin, je suis en tort car c'est un déchet, même si je ne l'ai pas fait exprès.* »

“Les pesticides sont classés comme des déchets dangereux”

La décision de prendre cet arrêté remonte à une réunion municipale sur le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage). « *Nos cours d'eau sont dans un état déplorable, notamment à cause des pesticides, raconte Alain Moinard, son adjoint à l'écologie. Or, malgré la présence de maraîchers et vigneron dans notre département, ce document est très peu contraignant.* »

L'équipe municipale songe alors à « prendre un arrêté comme à Langouët, mais en essayant de le rédiger autrement pour qu'il ait une chance d'aller plus loin ». Daniel Ibanez, référent pesticides des Amis de la terre, leur soumet un raisonnement novateur. « *Quand un propriétaire se défaît d'une substance ou d'un objet au-delà de sa propriété, cela devient un déchet s'il n'est pas réutilisable, même si ce n'était pas intentionnel, expose ce dernier. Il en va de même pour un produit phytopharmaceutique.* »

L'expert s'appuie notamment sur la jurisprudence européenne sur l'Erika, reconnaissant la qualification de déchet au pétrole déversé sur les côtes des communes littorales.

« **Les pesticides sont déjà classés comme des déchets dangereux depuis une décision européenne du 3 mai 2000** », rappelle l'avocat Arnaud Gossement, qui défend depuis peu la commune.

« *La question qui reste à trancher est de savoir si le pouvoir de police du maire sur les déchets s'efface ou non devant le pouvoir de police spéciale dévolu au ministère de l'agriculture en matière de produits phytopharmaceutiques.* »

Le débat est observé avec inquiétude par Mickaël Trichet, agriculteur à Ligné (Loire-Atlantique) et président départemental de la FNSEA. « *Nous sommes face à des militants qui ne considèrent qu'un angle du sujet, estime-t-il. Comment ferait-on, demain, pour traiter nos plantes si tous les maires prenaient de tels arrêtés ? On serait obligés d'importer des produits de l'étranger, cultivés dans de bien moins bonnes conditions.* »

Pour l'heure, le maire de La Montagne n'a pas utilisé cet arrêté, aucun agriculteur n'étant installé sur la commune.

« *On est à la fois dans le symbolique et dans le concret. Si un agriculteur venait à s'installer, il saurait à quoi s'en tenir* », affirme-t-il... tout en souhaitant accueillir un maraîcher.

Florence Pagneux